

« En dernier lieu, Messieurs, si vous pouviez voir mes affaires,
 « vous seriez surpris comment je puis joindre les deux bouts, et
 « vous ordonneriez aussitôt au *collecteur* de ne pas traiter ma
 « mère comme il ferait d'un Turc, ou bien vous la rayeriez de
 « votre rôle ; ainsi faisant, Messieurs, vous combleriez mes vœux...
 Que dites-vous, Monsieur Deville, et vous Monsieur Blachon ?

Obligeons sen délai lou porou Chapelon,
 O va tant preïe Dio par le benatriïe-z-ames
 Que sou libéra-me arretarant lour larmes ;
 Et je preïerez Dio par vou devotament,
 Qu au bout de sept vingts ans vou meri saintement ;
 Qu'o passi voutron tion en paix et sen tristessa,
 Que tou lous habitans vou regrettant sen cessa,
 Que voutrous ennemis plourant séy et matin,
 Et qu'o pourti long tion la peli d'échevin.

Chapelon obtint gain de cause : le tribunal de l'élection reconnut la justice de sa demande (1).

Dans sa charmante pièce aux *Recteurs de la Charité* pour se faire décharger de la taxe de dix francs par an, qu'il devait comme prêtre-sociétaire, Chapelon nous apprend qu'il garda auprès de lui, pendant quinze ans, sa vieille mère.

Il a adopté, dans sa requête en forme d'épître, les vers de huit pieds si chéris de Marot. On verra que Chapelon ne lui est pas trop inférieur en parler franc et en finesse.

Tres humblamen requêta vou présente,
 Un que n'a pas dou milla francs de rente,
 Si solamen cent écus o l'aït
 De fort bon cœur o s'en contentarit.

Le reste est sur le même ton enjoué, leste et gaulois.

« Je deviens vieux, dit-il, et mes revenus s'en vont ; quand j'ai
 « deux liards aussitôt ils s'envolent et je suis fort endetté... le
 « pain, le vin, la vie, tout est si cher !.. Je suis ruiné et je perds
 « patience de ne plus trouver personne qui me veuille faire
 « crédit. Depuis l'arrêt de M. Bouqueton, je ne trouverais pas
 « la moitié d'un teston (2) à emprunter. »

(1) Notice de l'abbé Chauve.

(2) Petite monnaie.